**Séance du 03/06/2019**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° : 236
Dossier : 190445

**Politique :** *Cultivons les talents*
**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

**Direction en charge :** Affaires Culturelles
**Objet :** Médiathèques Municipales - Mobilisation des jeunes en service civique sur des missions d'éducation aux médias et à l'information en bilbliothèque - Convention à intervenir avec le Ministère de la Culture, le Département de la Loire et l'association Unis-Cité - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire
**Date de convocation du conseil :** 24/05/2019
**Compte rendu affiché le :** 04/06/2019
**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

**Absents-Excusés :**
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

**Absents :**
M. Lionel SAUGUES

**VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019**

**Politique :** *Cultivons les talents*
**Commission :** Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 236
Dossier : 190445

**Direction en charge :** Affaires Culturelles
**Objet :** Médiathèques Municipales - Mobilisation des jeunes en service civique sur des missions d'éducation aux médias et à l'information en bilbliothèque - Convention à intervenir avec le Ministère de la Culture, le Département de la Loire et l'association Unis-Cité - Approbation.

**□ Rappel et Références :**
Les médiathèques municipales de Saint-Etienne développent l'offre numérique dans toutes ses dimensions et proposent aux habitants un lieu de formation et d'accompagnement, d'appropriation et de médiation afin de limiter la fracture numérique sur le territoire, de développer l'usage des outils numériques et de faciliter l'accès à l'information.

Dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information, le Ministère de la Culture a lancé en mars 2018 un plan d'Education aux Médias et à l'Information (EMI) dont l'un des volets vise à développer les actions d'EMI dans les bibliothèques publiques et la formation des professionnels de la lecture publique, en lien avec le Plan bibliothèque directement élaboré à partir du rapport Orsenna.

Il s'agit notamment "d'accompagner les collectivités territoriales volontaires dans une transformation des bibliothèques en maisons de service public culturel de proximité ".

**□ Motivation et Opportunité :**
Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux jeunes de seize à vingt-cinq ans ans, élargi à trente ans pour les jeunes en situation de handicap.

Les jeunes accueillis dans le cadre du service civique accomplissement une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'interventions reconnus prioritaires pour la nation dont la culture.

Le partenariat soumis au Conseil municipal permettra de renforcer et dynamiser les ateliers et actions de sensibilisation au numérique et l'éducation aux médias in situ et hors les murs et de développer l'ancrage territorial des bibliothèques tout en contribuant à donner un rôle actif à de jeunes volontaires.

**□ Contenu :**
La convention à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne/Médiathèques Municipales, le Ministère de la Culture, le Département de la Loire et l'association Unis-Cité a pour objet de développer l'éducation aux médias et à l'information par déploiement de jeunes volontaires en service civique au sein des médiathèques des collectivités territoriales. Trois jeunes en service civique interviendront sur une période de quarante deux jours courant jusqu'au 4 juillet 2019 pour développer le volet EMI dans les établissements, sensibiliser les publics, notamment les plus jeunes, à la question des médias et de l'information et à développer leur esprit critique pour une pratique citoyenne des médias numériques.

L'association Unis-Cité assure l'encadrement, l'accompagnement et l'organisation de la formation des volontaires en service civique. Le pilotage du dispositif et sa coordination sont assurés au niveau national par la Direction Régionale des Affaires culturelles qui identifie et mobilise les acteurs locaux investis dans le champ de l'éducation aux médias et à l'information.

Le Département intervient au niveau local en mobilisant son réseau de bibliothèques pour maintenir une cohérence des missions sur le territoire.

La médiathèque municipale accueille, comme la médiathèque départementale, les volontaires en mettant à disposition un espace de travail et en nommant un ou plusieurs référents.

L'Etat, par son Agence du Service Civique, assure la couverture sociale ainsi que la majeure partie de leur rémunération. Le financement restant, relatif au recrutement, est assuré par le Ministère de la Culture et

confié de façon opérationnelle à l'association Unis-Cité.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne et autres partenaires

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

| o Financement | Ville | Département | Région | Etat | Europe | Autres |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Investissement** | | | | | | |
| **Fonctionnement** | | | | | | |
| dont personnel supplémentaire | | | | | | |
| dont prestations particulières | | | | | | |

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne/Médiathèques Municipales, le Ministère de la Culture, le Département de la Loire et l'association Unis-Cité pour l'intervention de trois jeunes en service civique auprès des médiathèques municipales de Saint-Etienne pour une période de six mois,
- autoriser M.le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ladite convention dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

| | |
|---|---|
| **Décision :** Proposition adoptée<br><br>**Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s) | **Imputation budgétaire** |
| | **Pour Extrait,**<br>**Pour le Maire,**<br>**l'Adjoint délégué**<br><br><br><br><br>**Marc CHASSAUBENE** |